



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

20 FEVRIER 2023



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL
28 avenue Gambetta 15 000 AURILLAC

SOMMAIRE

Table des matières

Liste d'émergement	2
1- Approbation du PV du Conseil d'administration du 20/09/2022.....	4
2- Carte Scolaire : notre proposition / nos positions	4
3- Les dossiers d'actualités de l'AMF 15.....	7
⇒ Zéro Artificialisation Nette	7
➔ Formation habitat indigne	8
⇒ Dispositif Fonds Verts.....	8
⇒ Formation « Commande publique »	8
⇒ Conférence Enedis.....	8
⇒ Actualisation du guide des biens de section	8
⇒ Aménagement des routiers.....	8
➔ Salon des Maires	9
⇒ Intervention du SDIS.....	9
⇒ Commission Départementale des gens du voyage	9
⇒ Planning Formation :	9
4- Questions diverses	9
5-Signature avec ORANGE.....	9

Liste d'émargement

NOM-PRENOM	FONCTION	PRESENT / EXCUSE / VISIO
MEMBRE DE DROIT		
Mme GINEZ Bernadette	Maire d'YTRAC – représentante désignée par la CABA	présente
M. MATHONIER Pierre	Maire d'Aurillac	Excusé
M. BERTHELIER	Adjoint au Maire – Aurillac	Présent
M. DELORT Philippe	Maire de Saint-Flour	Excusé
Mme ZANCHI Edwige	Maire de Mauriac	Excusé
M. BONHOMMET Hubert		
M. DANEMANS François	Maire de Puycapel	Présent
M. GIMENEZ Antoine	Maire de Quézac	Présent
Mme LANTUEJOUL Isabelle	Maire d'Arpajon sur Cère	Excusée
M. MONTIN Christian	Maire de Marcolès	Présent
M. MORELLE Florian	Maire de Maurs	présent
M. PRADAL Gérard	Maire de Labrousse	Présent
6 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR		
Mme BENEZIT Sophie	Maire de Saint-Martin-Sous-Vigouroux	Excusée
M. BOUDON Robert	Maire de Lieutadès	Présent
M. VERDIER Jean Louis	Maire de Landeyrat	Excusé
M. CHABRIER Gilles	Maire de Murat	présent
M. MAGE Jean	Maire de Condat	Excusé
Mme ROCHES Patricia	Maire de Coren	Excusée
5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC		
M. BRIANT Stéphane	Maire d'Antignac	Excusé
M. CHAMBON Louis	Maire du Falgoux	excusé
M. FABRE Jean-Marie	Maire de Saint-Chamant	présent
M. GALEYRAND Jean-Pierre	Maire de Champagnac	Présent
M. PEYRAL David	Maire de Pleaux	Excusé
3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR LA CABA		
Mme BRU Dominique	Présidente de Cère et goul en Carlades	présente
M. FEVRIER Eric	Vice-Président de la Châtaigneraie cantalienne	présent
M. LENTIER Jean-luc	Vice-Président de la CABA	Présent
3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

M. ACHALME Didier	Président de Hautes – Terres Communauté	Excusé
Mme CHARRIAUD Céline	Présidente de Saint-Flour Communauté	excusée
Mme RESCHE Bernadette	Membre du bureau exécutif de Saint- Flour Communauté	Excusée
2 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC		
Mme CABECAS – ROQUIER Valérie	Président du Pays de Gentiane	Présente
M. SOULIER Jean- Pierre	Président du Pays de Mauriac	présent
2 CONTROLEURS DE GESTION		
M. GIRAUD Patrick	Maire de Saint-Etienne Cantalès	Présent
M. MIRAL Daniel	Maire d'Andelat	Présent

M. MONTIN a introduit le Conseil d'administration du 20 février 2023 réunissant, les membres du Conseil d'Administration en présentiel, grâce à la mise à disposition d'une Salle au sein des Granges de Vic Sur Cère.

Le Conseil d'Administration de l'AMF 15 a débuté avec la visite des Granges culturelles et du dispositif « Micro Folie » présenté par Mme BRU, en tant que Présidente de la communauté de communes Cère et Goul en Carladés.

1- Approbation du PV du Conseil d'administration du 20/09/2022

Suite à la transmission du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022 :

DECISION :

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé à l'unanimité le PV du 20/09/2022**

2- Carte Scolaire : notre proposition / nos positions

M. MONTIN a précisé que l'AMF 15 s'était mise en ordre de marche pour préparer une suite à la convention. En effet, des réunions sur les 3 arrondissements ont eu lieu avec des échanges très riches et une très bonne participation des élus.

A l'issue de ces réunions auxquelles les membres du bureau de l'AMF 15 ont pris part, l'Association était effectivement en mesure de faire des propositions en vue de la préparation d'un nouvel avenant. Mais au même moment, Madame la DASEN a informé M. le Président que la carte scolaire 2023 se traduirait avec une suppression de 10 postes.

M. le Président a rappelé que depuis 2014, nous avons rendu 8 postes au total sur 10 ans.

Ainsi, force est de constater que cette carte scolaire ne prend plus en compte les spécificités du territoire.

En ce sens, l'AMF 15 a adressé un courrier à M. le recteur en partenariat avec M. FAURE , Président du Conseil Départemental du Cantal au sujet de la sectorisation des collèges .

Des pistes de réflexion ont été transmises en pièce jointe à ce courrier avec la volonté d'engager un véritable échange entre les territoires et l'administration.

L'implication des EPCI, avec un rôle de coordinateur, pour définir un tissu scolaire pérenne a été mis en avant au centre des pistes des réflexions.

Aujourd'hui, deux contributions de M. le sénateur SAUTAREL ont été transmises appelant à voter contre la carte scolaire au CDEN.

Pour rappel les représentants au CDEN sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES	M. CASTANIER Michel, Maire de CASSANIOUZE
Mme ROCHES Patricia, Maire de COREN	M. MOURGUES Philippe Maire de THIEZAC
M. MARANDON Jean Louis, Maire de MENET	Mme PONCHET – PASSEMARD Colette Maire de MARCENAT
Mme GINEZ Bernadette Maire d'YTRAC	Mme GARDES Nathalie, Maire de SAINT-SIMON

Mme CABECAS a précisé que l'ensemble des élus départementaux sont appelés également à voter contre la carte scolaire 2023 à l'occasion du prochain CDEN.

M. le Président a souligné que « *Notre insatisfaction est totale et notre déception est profonde. Le dispositif a été cassé par une volonté gouvernementale* »

M. DANEMANS a précisé que ce phénomène est national avec de forte suppression. Selon M. le Maire, les EPCI ne doivent pas avoir de compétence au niveau scolaire.

M. MONTIN a précisé que les ECPI serait un lieu d'organisation de concertation et non un lieu de décision.

Mme CABECAS a souligné que l'EPCI doit avoir un rôle de facilitateur afin de permettre des échanges entre élus. Il faut réfléchir à une organisation à repenser sur le territoire.

M. DANEMANS a souligné la difficulté selon lui, d'être juge et partie au sein des EPCI.

Mme BRU a précisé l'importance du PEDT intercommunal qui permet d'organiser une réflexion à l'échelle communautaire.

Le sujet de la petite enfance est lié à la présence d'école sur le territoire. C'est pourquoi naturellement au sein de la communauté de communes une solidarité intercommunale se dégage.

L'échelle de l'EPCI est à prendre en compte selon M. DANEMANS. Il est essentiel d'avoir un EPCI à taille humaine.

M. le président a rappelé que cette situation n'était pas malheureusement « *sans précédent* » étant donné qu'avant 2014, la baisse démographique était telle, que des postes étaient supprimés sans discussion avec les communes.

Mme GINEZ a précisé qu'à l'échelle de la CABA la compétence enfance jeunesse s'exerce à l'échelle de regroupement de communes qui travaille conjointement via les conventions territoriales globales pour réfléchir à l'échelle de bassins de vie avec des intérêts communs et partagés.

M. MONTIN a souligné la nécessité de déconnecter la compétence, du fait de la capacité des EPCI à mener des réflexions à l'échelle du territoire.

M. FABRE a rappelé qu'il était nécessaire que la réflexion s'effectue à l'échelle de chaque territoire identifié. M. FABRE affirme que la réflexion doit se faire avec un maillage d'école pertinent à l'échelle des EPCI. Si les proratas sont faits en fonction de la baisse démographique, c'est un cercle pervers, puisque la baisse démographique va impacter la fermeture d'école. Des RPI seront mis en difficulté.

M. FABRE soulève l'idée de lancer un mouvement fort.

M. MONTIN a proposé en synthèse de :

- ⇒ Re définir les propositions de la carte scolaire
 - Avec des structures pédagogiques qui doivent être privilégiées en fonction d'organisation pédagogique mais également en terme de maillage scolaire en intégrant le lien avec les transports scolaires et l'impact des kms ...
 - Créer des liens avec la petite enfance au niveau de l'aménagement du territoire et de la politique culturelle
 - Toutes les communes doivent avoir une école (avec des rattachements : vers une sectorisation de l'école primaire cf la sectorisation du collège)
- ⇒ La carte scolaire 2023 : est très contraignante
 - Il faut préserver les écoles à 3 classes au maximum des effectifs. M. FABRE souligne le risque de ne pas pour autant, valider le fait de supprimer des écoles à 2 classes, pertinent dans certains secteurs.

Pour M. M. DANEMANS : il faut éviter le saupoudrage et prendre de la hauteur.

En 2012, M. MONTIN a rappelé une forte mobilisation des maires qui avait marqué les esprits.

M. MIRAL a rappelé « *qu'on est en train de payer des mauvais rassemblements qui n'ont pas respecté les bassins de vie.* »

M. LENTIER a souligné que les EPCI doivent jouer un rôle en intégrant les bassins de vie. Le sujet des mobilités est aussi à prendre en compte.

Mme BRU a précisé que dans le cadre des conventions petite villes de demain, l'axe « service public » était très fort. De plus, dans le cadre des ORT, Mme BRU a souligné l'importance d'associer les communes de proximité en tant que pôles relais.

Pour M. MORELLE : « il faut dézoomer ». Les cantons ne sont effectivement plus les bonnes échelles de réflexion.

M. DANEMANS précise la nécessité de faire ressortir la notion d'école de territoire à l'échelle des bassins de vie.

M. MONTIN a synthétisé les différentes prise de parole du CA :

- 1- On ne peut plus associer l'école à la commune**
- 2- Il faut passer à une autre échelle d'organisation de l'école : L'EPCI a un rôle à jouer au niveau d'une échelle de réflexion**
- 3- Il est primordial de s'intéresser à la qualité pédagogique**
- 4- Pas de communes sans école : nous devons tendre vers sectorisation de l'école primaire**

5- Il est essentiel de mener une Réflexion à l'échelle du territoire : avec un maillage territorial notamment avec la prise en compte des déplacements.

En synthèse M. MONTIN :

→ condamne très clairement la démarche descendante de la DASEN, et précise que l'AMF avec un appelle à voter contre les mesures de carte scolaire

Aujourd'hui la demande du Conseil d'Administration de l'AMF 15 est de se réunir avec les services de l'éducation nationale pour établir des propositions concrètes.

M. BONHOMMET a souligné qu'Ayrens était concerné par une fermeture de postes. Grace à une réflexion d'un RET avec des communes voisines qui n'ont pas d'école, la suppression du poste est aujourd'hui repensée.

M. MONTIN a rappelé que l'accord du maire de la commune de résidence est essentiel en cas de dérogation.

M. GALEYRAND a précisé l'importance de prendre en compte l'état des locaux en préservant des locaux de qualité.

Effectivement, M. MONTIN a souligné que suite à une réunion, les IEN ont précisé que certains locaux n'étaient pas corrects.

M. BONHOMMET a précisé son inquiétude face à l'ambition nationale de 24 élèves / classe.

M. MONTIN a insisté sur les maux du département du cantal avec une difficulté majeure au regard de sa démographie scolaire. Entre 2014 et 2022, une « perte » de 1450 élèves, soit + de 150 / an.

M. CHABRIER a souligné *« qu'il faut être au pied du mur pour travailler ...la question de la responsabilité des élus doit être engagée. »*

⇒ En conclusion de ces échanges M. MONTIN a rappelé la nécessité de « reprendre la main » et de réactiver le groupe de travail avec les membres du CDEN et les élus désignés au sein de chaque EPCI , puis dans un second temps de provoquer une rencontre avec les parlementaires et le Conseil Départemental du Cantal.

3- Les dossiers d'actualités de l'AMF 15

⇒ Zéro Artificialisation Nette

M. MONTIN a rappelé que la réunion de la ZAN en présence de M. BLANC, sénateur du Vaucluse a eu lieu après invitation de M. SAUTAREL, Sénateur du Cantal.

→ Prendre connaissance du communiqué de presse.¹

¹ Annexe 1 : Communiqué de presse ZAN

→ Formation habitat indigne

M. MONTIN a précisé qu'une formation sur l'habitat indigne aura lieu le 23 février. Ce sujet est essentiel car le maire est en première ligne. Cette formation s'organise en partenariat avec la DDT et l'ARS du Cantal.

⇒ Dispositif Fonds Verts

La préfecture du Cantal organise également une présentation du Fonds Verts le jeudi 23 février.

M. CHABRIER a souligné qu'il était important de se saisir de ce dispositif le plus rapidement possible afin de mobiliser notamment les enveloppes départementales.

⇒ Formation « Commande publique »

Suite à une formation avec Mairie 2000 sur les fondamentaux de la commande publique, une formation avec le CAUE et CIT aura lieu le 09 mars.

⇒ Conférence Enedis

Une conférence se tiendra le 24 mars sur les enjeux de la transition énergétique animée par M. RIEHL à Vic Sur Cère en présence de la DDT du Cantal et du Syndicat d'Énergie du Cantal.

⇒ Actualisation du guide des biens de section

Maitre MAISONNEUVE s'attache à rédiger une nouvelle version du guide en partenariat avec les personnes ressources sur ce sujet, à savoir la Chambre d'agriculture, la DDT, l'ONF, la DGFIP.

Une réunion de présentation sera proposée à l'issue de cette mise à jour.

⇒ Aménagement des routiers

M. MONTIN a rappelé l'objectif de ce guide réalisé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

De manière dématérialisée ce guide sera transmis à l'ensemble des Maires du Cantal.

M. GIRAUD a fait part de l'expérimentation menée à l'échelle de la commune de Saint Etienne Cantales visant à réduire la vitesse au sein des villages, avec un marquage au sol sur les chaussées double.

→ Salon des Maires

M. le Président a rendu compte de la rencontre avec M. LADOUX et M. DOUET – CCI cantal, afin d'évoquer le projet de salon des Maires 2023. L'objectif est d'adosser un salon des maires à l'assemblée générale.

La CCI de l'ALLIER pourrait assurer le portage financier via Académix, association rattachée à la CCI Auvergne.

Une rencontre avec M. DELAMAIDE est prévue en vue d'organiser le salon des maires au Prisme.

Ce salon n'a pas vocation à être reconduit annuellement.

⇒ Intervention du SDIS

M. MONTIN a évoqué succinctement le financement et la contribution des communes et EPCI qui doit être repensé.

Le SDIS viendra présenter ces éléments au prochain CA .

⇒ Commission Départementale des gens du voyage

Les membres du Conseil d'Administration donnent pouvoir au bureau restreint afin de désigner les membres de la commission départementale des gens du Voyage

⇒ Planning Formation :

M. MONTIN a rappelé le planning de formations à venir . cf diapo23

4- Questions diverses

M. MORELLE a souhaité attirer l'attention des membres du CA de l'AMF 15 au sujet des échanges et attaques envers les organisateurs de la foire chevaline de Maurs.

Il a précisé qu'il n'était pas recevable que des élus d'autres départements (notamment adjoint à la ville de Nice) viennent interagir sur des sujets aussi délicats. Il est important que les maires soient protégés dans de telle situation.

5-Signature avec ORANGE

⇒ Cf communiqué de presse²

² Annexe 2 : Communiqué de presse Orange